

ANALYSE 2008

Les frontières de l'UE et ses futurs élargissements



*Publié avec le soutien du service de l'éducation permanente de la
Communauté française*

Les Frontières de l'UE et ses futurs élargissements

Lorsque nous réfléchissons aux frontières de l'UE, et plus particulièrement à ce que seront les futures limites de celles-ci, il est primordial de faire un pas en arrière et de s'intéresser aux élargissements que l'Union a connus précédemment. Celle-ci s'est élargie à six reprises¹ : 1973, 1981, 1986, 1995, 2004 et 2007. Quel est l'intérêt principal qui pousse les pays à rejoindre la famille européenne ? La zone de libre échange économique offerte par l'espace européen demeure un élément fortement attractif. Mais notre Histoire commune, riche en luttes sociales et sous l'influence de la philosophie des Lumières a permis le développement d'un espace de démocratie, paix et solidarité. Cette garantie de stabilité démocratique et de sécurité constitue également un élément principal d'attraction.

Mais cette unité de façade en faveur d'une entité homogène ne doit pas faire oublier les tensions que l'on retrouve au sein de l'UE, entre la volonté d'une Union atlantiste ou celle d'une Union autonome et indépendante des EUA. Ce point de divergence s'enracine durablement depuis sa création. Selon de nombreux observateurs, l'Union n'est pas notre propre invention, mais plutôt un instrument utilisé par les EUA à la fin de la seconde guerre mondiale pour évacuer le surplus industriel, pour stabiliser le continent et, non moins, pour contrôler ce dernier avec l'U.R.S.S. Les élargissements successifs auraient néanmoins permis à l'UE de s'affranchir, jusqu'à un certain point, de la tutelle des EUA en conférant une autonomie aux institutions.

Tous les élargissements, avec comme seule exception la Grèce, ont concerné plusieurs pays. L'élargissement de 1995 fut sans aucun doute celui qui fut le mieux préparé de tous. Il a d'ailleurs amené les meilleurs élèves au sein de la famille européenne. L'arrivée de l'Espagne et du Portugal a été l'occasion de sceller un véritable contrat entre des pays et l'UE. Cette adhésion a permis un développement économique fulgurant de la péninsule ibérique. Mais les élargissements n'auraient pas toujours été aussi bien pensés² : La Grèce était mal préparée et Le Royaume Uni est arrivé en pleine crise pétrolière. Les négociations pour le grand élargissement de 2004 avaient été initiées dès 1992, et pourtant, aujourd'hui encore, toutes les difficultés politiques ou juridico-légales ne sont pas encore réglées.

Les derniers élargissements à l'Est ont, entre autres, été voulus par les EUA et le Royaume Uni afin de prendre un ascendant géostratégique face à la Russie. Ils n'ont pas attiré les pays les plus fidèles à l'idée d'une UE forte et autonome. Ainsi, il est clair que tous les pays ne respectent pas les exigences juridiques demandées. Les exemples les plus criants sont donnés par la Bulgarie et la Roumanie. Il aurait fallu développer un accompagnement plus adapté en amont du processus d'adhésion afin de mieux suivre les futurs adhérents. Si les normes de l'UE étaient déjà appliquées, cela faciliterait le respect par ceux-ci des conditions d'adhésion.

¹ Différents élargissements que l'UE a connu :

1973 : Danemark, Irlande, Royaume-Uni

1981 : Grèce.

1986 : Espagne et Portugal.

1995 : Autriche, Finlande, Suède.

2004 : Chypre, Malte, Slovaquie, Pologne, Hongrie, République tchèque, Estonie, Lettonie, Lituanie, Slovaquie.

2007 : Bulgarie et Roumanie.

² L'augmentation du volume juridico-légal que les futurs membres doivent introduire dans leur Droit national n'est pas fait pour leur faciliter la tâche. L'acquis communautaire à intégrer atteint désormais les 100 000 pages de texte légal.

Le sentiment d'être inclus dans un véritable processus de construction identitaire européenne en serait fortement renforcé.

Mais jusqu'où pourrait aller l'Europe à 27 dans ses élargissements successifs? Arrivera-t-on à une énorme machine comptant dans ses rangs une quarantaine de membres ? L'ambiguïté de l'UE, c'est qu'elle s'est élargie sans toutefois pouvoir trancher la question de sa nature et sa finalité. Il y a toujours eu divergence sur ce point, même quand elle ne comptait que 6 membres dans ses rangs. Les Etats donnent l'impression d'être irrécyclables sur cette question. Or, pas à pas les choses progressent. A chaque nouveau Traité, cette question essentielle est reposée et on fait quelques progrès. Il devient clair que le discours sur les limites futures de l'UE n'aura de sens qu'après avoir défini sa véritable nature et sa finalité. Pour l'instant, le « avec qui » reste toujours un préalable, alors qu'il serait opportun de résoudre en premier lieu cette question essentielle de la construction européenne. Le paradoxe est donc là : l'UE s'étend, mais devient de plus en plus hétérogène. On risque de perdre le projet politique si on ne définit pas l'intérêt commun. Pour illustrer cette phrase, il est intéressant de noter que la Commission européenne ne prend malheureusement plus beaucoup d'initiatives politiques. En effet, elle discute davantage de questions de procédures.

Les différents élargissements ont provoqué un approfondissement des politiques de développement et de la structure institutionnelle de l'Union (Accords de Lomé en 1973, la Politique méditerranéenne en 1986, le Traité de Lisbonne en 2004, etc.). Les dirigeants européens ont bien compris que les modes de décision doivent être adaptés sous peine de voir l'UE devenir incontrôlable. Il s'agit dès lors de savoir ce que les futurs élargissements pourraient apporter au projet européen. Est-ce que l'arrivée de nouveaux pays comme l'Ukraine et la Turquie viendraient renforcer l'UE ? L'UE a-t-elle besoin de s'élargir pour répondre aux défis sociaux, économiques et environnementaux qui seront posés dans le futur? La politique de voisinage est à ce titre intéressante. Elle permet aux pays ne pouvant adhérer à l'Union, pour des raisons notamment politiques, d'entretenir néanmoins des liens privilégiés avec celle-ci. En attendant, quand même, une future adhésion ?

Si aujourd'hui la volonté de s'élargir davantage est devenue le cœur de la politique étrangère de l'UE, il faut néanmoins veiller à ce que ces élargissements se fassent d'une manière raisonnée. Ainsi, il ne conviendrait d'élargir que s'il y a une réelle garantie d'un approfondissement des structures. L'élargissement à l'Est de l'Europe n'a pas été mis en place efficacement, faute de budget adapté à l'absorption de ces pays ne présentant pas le même niveau de développement que les autres Etats membres. Et pourtant, l'Union leur avait promis que les entreprises les aideraient à se développer, notamment grâce aux délocalisations à l'intérieur du territoire européen. Ainsi, l'Europe est désormais définie comme un espace de concurrence entre les Etats membres où les entreprises sont les arbitres. Le modèle social semble donc oublié. Le Royaume Uni et les nouveaux Etats membres dits « atlantistes » n'ont d'ailleurs aucune envie de développer ce projet de société solidaire. Or, l'UE ne peut survivre qu'avec un projet dans une logique d'engagement d'action collective en faveur du bien commun.

L'UE a désormais besoin d'une véritable politique d'élargissement. Sinon, nous risquons de revenir au temps de Charlemagne : un territoire avec des contours peu précis, et aucune relation entre les entités ! Il incombe donc à l'UE de définir le modèle de société qu'elle veut, et ce afin d'être cohérente avec ses objectifs de paix, de solidarité et de démocratie. En tant que mouvement de promotion de la paix, il paraît donc primordial pour Pax Christi de plaider pour un approfondissement du modèle social européen, seule garantie pour un espace

pacifique où les citoyens enregistrent des progrès dans la qualité de leur vie quotidienne. Pour cela, il est essentiel de disposer de véritables partis politiques européenistes, prêts à défendre un concept de « vivre ensemble » et de développement de l'UE. L'UE doit défendre une politique européenne intégrée ambitieuse, où les pays acceptent de limiter leur souveraineté au profit d'un « mieux-vivre ensemble ».

La Commission Géopolitique de
Pax Christi Wallonie-Bruxelles
Avril 2008

Editeur responsable : Katheline Toumpsin
Pax Christi Wallonie-Bruxelles, ASBL
Rue Maurice Liétart 31/1
B-1150 Bruxelles – Belgique
Tél. +32 (0) 2 738 08 04
Fax +32 (0) 2 738 08 00
E-mail : info@paxchristiwb.be